



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 juin 2026

Objet de la délibération

VŒU EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :

Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2026.06.022

Rapporteur : Matthieu LE GOFF

NOTE DE SYNTHÈSE

La Fonderie de Bretagne, implantée à Caudan depuis 1966, constitue l'un des sites industriels emblématiques du Pays de Lorient et représente plusieurs centaines d'emplois directs et indirects au sein du bassin économique local.

Son histoire s'enracine dans celle des Forges d'Hennebont, dont la fermeture définitive en 1966, après un dépôt de bilan en 1963, marqua la fin d'une époque pour la métallurgie bretonne. La même année, la régie Renault fonda la Société bretonne de fonderie et mécanique (SBFM) à Caudan, reprenant l'activité des anciennes fonderies de Billancourt et offrant une reconversion aux ouvriers forgerons d'Hennebont. Ainsi, des générations d'hommes ont trouvé à la Fonderie de Bretagne la promesse d'un emploi solide dans l'industrie, perpétuant le savoir-faire et l'attachement au travail de leurs pères et grands-pères. Ce site incarne donc bien plus qu'une usine : il symbolise la résilience et la continuité d'un héritage industriel breton, tout en s'adaptant aux mutations technologiques et économiques.

Depuis plus de cinq ans, dans un contexte d'incertitudes prolongées, les salariés de la Fonderie de Bretagne ont été particulièrement malmenés. Pour autant, ils font preuve d'un engagement exemplaire face aux difficultés successives rencontrées par l'entreprise et aux incertitudes pesant sur son avenir.

L'ensemble des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, s'est mobilisé sans relâche afin de préserver cet outil industriel stratégique, en accompagnant sa modernisation, sa diversification et sa recherche de nouveaux marchés.

La reprise de la Fonderie de Bretagne par Europlasma avait permis d'ouvrir une nouvelle perspective industrielle fondée sur la diversification des activités, notamment dans les secteurs de la Défense, du ferroviaire, de l'énergie et des équipements industriels.

Le contexte international actuel met en évidence la nécessité pour la France et l'Europe de renforcer leur souveraineté industrielle et leur autonomie stratégique. Dans ce cadre, les savoir-faire de la Fonderie de Bretagne et la qualité de son outil de production constituent des atouts précieux pour la filière industrielle nationale.

Les perspectives de développement annoncées dans le domaine de la Défense, notamment en lien avec les besoins croissants de production d'équipements et de composants stratégiques, confirment la pertinence du projet de diversification engagé, répondant particulièrement aux demandes gouvernementales d'accélérer les capacités de production.

L'incendie survenu au printemps 2026 a néanmoins fragilisé la situation de l'entreprise en retardant la reprise de l'activité et en renforçant les inquiétudes légitimes des salariés et de leurs familles.

L'annonce récente de négociations exclusives en vue de l'adossement du pôle Défense d'Europlasma à un investisseur industriel français ouvre de nouvelles perspectives mais appelle également à la plus grande vigilance quant à l'avenir du site de Caudan et à la pérennité de ses emplois.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et suivants,
Vu l'intérêt général du vœu présenté,
Vu l'adoption de ce vœu à la majorité lors du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **EXPRIME** sa très vive préoccupation face à la dégradation de la situation de la Fonderie de Bretagne, aux inquiétudes qu'elles suscitent pour ses salariés, et aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la poursuite de ses activités industrielles.
- ➔ **RÉAFFIRME** son soutien total aux salariés, à leurs familles, et à l'ensemble des sous-traitants et partenaires économiques concernés.
- ➔ **RAPPELLE** que la Fonderie de Bretagne constitue un outil industriel stratégique pour le Pays de Lorient, pour la Bretagne et pour la souveraineté industrielle nationale.
- ➔ **SOULIGNE** que les perspectives de diversification engagées vers les secteurs de la Défense, du ferroviaire et de l'industrie démontrent la pertinence du projet industriel porté pour le site de Caudan.
- ➔ **CONSIDÈRE** qu'il serait incompréhensible qu'un outil industriel disposant de compétences reconnues, d'un marché potentiel identifié dans le domaine de la défense et ayant bénéficié d'un engagement important des pouvoirs publics soit aujourd'hui abandonné.
- ➔ **DEMANDE** au PDG d'Europlasma de faire preuve de la plus grande transparence lors du prochain comité de suivi de début juillet quant à sa situation financière, à l'état d'avancement de ses projets d'adossement industriel et à sa stratégie pour garantir la poursuite de la diversification de la Fonderie de Bretagne, le maintien de l'activité et la sauvegarde des emplois.
- ➔ **DEMANDE** que les donneurs d'ordres étatiques en matière de défense, responsables de la structuration des filières industrielles, s'impliquent activement sur ce segment d'activité stratégique.

- ➔ **RÉAFFIRME** la pleine mobilisation de Lorient Agglomération aux côtés de l'Etat, qui a un rôle crucial à jouer, de la Région Bretagne, de la commune de Caudan, des parlementaires, et des salariés pour préserver cette entreprise emblématique du patrimoine industriel breton.
- ➔ Le Conseil Municipal **ÉMET** le vœu que toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité de la Fonderie de Bretagne soient activement recherchées, étudiées et mises en œuvre afin d'éviter la disparition d'un savoir-faire industriel unique et de préserver plusieurs centaines d'emplois sur le Pays de Lorient.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 06/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRÉSIDENT DU CCAS



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr